Publié le : 26/06/2025 15:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33843

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803489-20220411-DELIB2022_34-BF

Paraphe

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022_34 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux-mil-vingt-deux le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 05 avril 2022

Présents *: Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Franck CONESA, Stéphane VEYET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Madeleine HANUS, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Régine COLOMB, Lilian RENAUD, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL*

Excusés *: Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Manon CONESA (pouvoir Franck CONESA), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Karine PLATEAU).*

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 27
Secrétaires de séance : Christine GAGET et Karine PLATEAU

- ***Vu*** *le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.*
- ***Vu*** *l'instruction M14 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget.*
- ***Vu*** *la délibération n°2022_23 du 28 mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires.*
- ***Vu*** *les délibérations 2022_32 et 2022_33 du 11 avril 2022 relatives à l'affectation des résultats 2021 et au vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022,*
- ***Vu*** *le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022,*

Madame BARBIER, après avoir rappelé le débat d'orientations budgétaires du 28 mars 2022, ayant fait l'objet d'une présentation du projet de prévisions budgétaires. expose les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement, sections équilibrées en recettes et en dépenses.

Affiché le :
14/04/2022

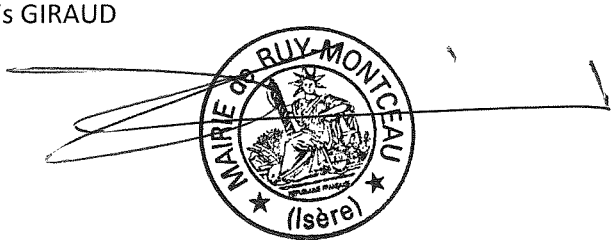
Publié le : 26/06/2025 15:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33843

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803489-20220411-DELIB2022_34-BF

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, **à la majorité absolue** **(Pour : 19 voix, Contre : 8 voix),**

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 pour un montant total équilibré de 5 694 905,71€ (3 157 758,95€ équilibrés en section de fonctionnement et de même 2 537 146,76€ en section d'investissement),
- **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 11 avril 2022
Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Affiché le :
14/04/2022